

Les PPP sociaux

## SOUTIEN ESSENTIEL OU MAL NÉCESSAIRE ?

Par Marie-Claude Bourdon de la revue RND

**Connaissez-vous les PPP sociaux? Depuis quelques années, le gouvernement signe des ententes avec la riche Fondation Chagnon pour la création de fonds dédiés à des causes sociales importantes au Québec. Les sommes gérées conjointement par le gouvernement et la Fondation totalisent plus d'un milliard de dollars sur dix ans, dont environ la moitié provient de cette dernière. Faut-il se réjouir de cette collaboration ou s'en méfier ? Débat.**

*Marie Leahey occupe le poste de directrice générale à la Fédération québécoise des organismes communautaires. Hilary Pearson est présidente-directrice générale de Fondations philanthropiques du Canada. Qui a raison ?*

### **CONTRE**

« En cautionnant les PPP sociaux, le gouvernement manque à son devoir de définir les politiques sociales. »

– Marie Leahey

La principale raison pour laquelle on doit s'opposer aux PPP sociaux, c'est qu'ils remettent en question le mode de gouvernance de nos politiques sociales, affirme Marie Leahey. « Quand un projet d'infrastructure est mis de l'avant selon la formule du partenariat public-privé classique, c'est le gouvernement qui décrète où et quand sera construit le pont, la route ou l'hôpital, dit-elle. Dans le cas des PPP sociaux, c'est la fondation privée qui décide des priorités, orientant ainsi les politiques du gouvernement qui accepte ce genre de partenariat. »

Bien des organismes communautaires en ont gros sur le cœur à propos de la Fondation Chagnon. Au printemps dernier, à l'occasion des consultations menées par le

gouvernement du Québec sur le projet de loi 7 – créant le Fonds de développement des jeunes enfants en septembre 2009 –, Marie Leahey et plusieurs représentants du milieu ont décrié les façons de faire de la Fondation et sa prétention de savoir mieux que quiconque comment régler certains problèmes de société.

« Plutôt que de financer la mission globale des organismes communautaires, comme le fait le gouvernement, les fonds spéciaux créés en partenariat financent seulement des activités choisies en fonction de leurs critères, ce qui remet en cause l'autonomie des organismes communautaires qui œuvrent sur le terrain depuis des années », souligne la représentante du milieu.

Ce n'est pas tout. « Comme seules les activités non financées par un ministère peuvent recevoir des fonds, on force les organismes communautaires à réinventer la roue continuellement », plaide Marie Leahey. Par exemple, il est impossible pour un organisme de bonifier un atelier en augmentant simplement le nombre de groupes, même si la demande existe. Pour bénéficier d'un fonds, un organisme doit proposer une nouvelle activité.

Autre motif de controverse : « Le principe derrière les actions de la Fondation Chagnon, c'est la mobilisation des communautés, explique Marie Leahey. Mais les communautés sont déjà mobilisées ! » Selon elle, les organismes ont déjà des ententes entre eux, avec des commissions scolaires ou des agences de santé et de services sociaux, et n'ont pas besoin de la Fondation Chagnon pour se concerter. « On peut passer des heures en réunion, créer de nouvelles tables de concertation et discuter longtemps pour finalement accoucher d'une souris, dit-elle. C'est beaucoup d'argent dépensé pour très peu de services au bout du compte. »

Marie Leahey remet également en question certaines stratégies de la Fondation Chagnon, dont celle du Fonds de développement des jeunes enfants. « La Fondation part du principe qu'on va enrayer la pauvreté à la base, par l'éducation et la santé, comme si la pauvreté était un problème individuel et non pas le résultat d'une organisation sociale, politique et économique. La pauvreté, ce n'est pas une maladie qu'on se transmet de génération en génération ! »

De plus, il n'est pas normal, soutient Marie Leahey, qu'une fondation privée administre des programmes financés en partie par les contribuables. Avec les partenariats public-philanthropie, c'est pourtant ce qui arrive. « Quand un organisme soumet une demande à un ministère, il se fait souvent répondre que tout l'argent frais a été placé dans le PPP social, explique-t-elle. Donc, si l'organisme veut du financement, c'est là qu'il doit s'adresser. »

La dirigeante du milieu communautaire s'interroge sur la reddition de comptes à laquelle on peut s'attendre d'une fondation privée. « Quand vous n'êtes pas d'accord avec le gouvernement, vous pouvez voter contre lui aux élections suivantes, mais si vous n'êtes pas d'accord avec la Fondation, vous êtes impuissant. »

Selon Marie Leahey, si la Fondation Chagnon, contrairement aux autres fondations privées, suscite tant de critiques, c'est justement à cause des partenariats qu'elle a formés avec le gouvernement. « Les gens ne sont pas contre le mécénat, dit-elle. Ce qui est dénoncé, c'est l'alliance entre le gouvernement et une fondation privée. »

## **POUR**

« Les PPP sociaux permettent la mise en commun des efforts voués au développement et à l'avancement de la société. »

– Hilary Pearson

« Les fondations privées s'intéressent beaucoup à des projets pilotes, à des approches nouvelles qui peuvent avoir une portée importante sur le plan du changement social, atteste Hilary Pearson. Or, si on veut avoir un impact, changer le système, il faut essayer des approches novatrices. » Voilà, selon elle, le principal avantage d'un partenariat avec une fondation privée.

Le partenariat public-philanthropie demeure toutefois un phénomène exceptionnel, observe-t-elle d'entrée de jeu. « En dehors des ententes conclues avec la Fondation Chagnon, nous n'avons pas d'autre modèle de ce genre au Canada. » Il est vrai que la plupart des fondations canadiennes ne sont pas de taille pour s'investir dans des partenariats avec l'État. Cela dit, même aux États-Unis, où il existe des fondations

richissimes, on n'observe pas de tels partenariats. « Il n'y a généralement pas de volonté de la part des fondations de s'engager dans des relations aussi structurées avec le gouvernement, surtout pour une période de dix ans, comme c'est le cas pour la Fondation Chagnon », explique la représentante des fondations privées.

Dans plusieurs organisations philanthropiques, par contre, on s'intéresse de près aux politiques gouvernementales et à leurs effets sur la société. Par exemple, la Fondation Maytree, en Ontario, a œuvré à la réforme de la politique pour favoriser l'intégration des immigrants sur le marché de l'emploi. « Les gens de la Fondation ont beaucoup réfléchi, ils ont consulté les différents acteurs sur le terrain, travaillé avec les représentants du gouvernement et réuni tous ces gens pour qu'ensemble ils trouvent des solutions, raconte la directrice. Cela a fonctionné. »

Au Québec, cela fait quelques années que la Fondation Chagnon s'est donné pour mission d'amener la société à prendre le virage de la prévention dans différents domaines. « Dès le début, André Chagnon a dit qu'il voulait s'attaquer à la prévention des conséquences de la pauvreté, rappelle Hilary Pearson. Pour lui, les moyens d'action envisagés doivent découler d'une analyse de la dynamique de la pauvreté, de ce qui fait que des générations de familles dans certains quartiers se retrouvent toujours défavorisées. »

André Chagnon, comme Bill Gates aux États-Unis, compte parmi ces gens qui aiment obtenir des résultats, souligne la représentante des fondations privées. Les experts de la Fondation Chagnon proposent donc des stratégies qui visent un impact social réel, dont d'importantes campagnes de prévention orchestrées avec les pouvoirs publics.

Ingérence dans les affaires gouvernementales ? « Il est évident que la décision d'établir ou non des partenariats avec des fondations privées revient aux élus », répond Hilary Pearson. Mais si le gouvernement juge ces partenariats avantageux, c'est entre autres choses parce qu'ils permettent de faire cause commune. « Quand la Fondation Chagnon souhaite améliorer la persévérance scolaire, ses objectifs sont très proches de ceux du gouvernement, souligne-t-elle. On ne parle pas ici d'une fondation privée qui dicte ses politiques à l'État ! »

La culture bureaucratique et la culture philanthropique sont très différentes, et cela explique en partie la rareté des partenariats public-philanthropie, affirme Hilary Pearson. Selon elle, il faut des fondations modèles comme la Fondation Chagnon ou la Fondation Maytree pour démontrer qu'il est possible de mettre des efforts en commun pour faire avancer les causes.

« La pauvreté, par exemple, est une problématique aux multiples facettes, poursuit la directrice. Or, si on considère la société comme un système écologique complexe et diversifié, on doit pouvoir compter sur divers agents sociaux pour lutter contre des problèmes comme la pauvreté. Le gouvernement a évidemment son rôle à jouer. Mais c'est aussi le cas des fondations privées, en mettant de l'avant des projets novateurs qui ne verraient pas le jour autrement. »

Selon Hilary Pearson, les critiques suscitées par les partenariats entre la Fondation Chagnon et le gouvernement s'expliquent en partie par l'envergure de ceux-ci. « Si la Fondation Chagnon était moins ambitieuse, si M. Chagnon avait consacré une part moins importante de sa fortune à sa fondation, on entendrait probablement moins de critiques, dit-elle. Par ailleurs, les réticences qu'on observe viennent aussi du fait que les gens sont habitués à la philanthropie traditionnelle : ces ententes représentent, pour eux, quelque chose de nouveau. »